

CDC Habitat et Clermont Auvergne Métropole élargissent leur collaboration pour le développement du territoire

Clermont-Ferrand, le 22 février 2023

Le groupe CDC Habitat, opérateur global de l'habitat d'intérêt public, et Clermont Auvergne Métropole signent une convention de partenariat pour élargir leur collaboration et travailler ensemble à atteindre les objectifs ambitieux fixés par la collectivité pour la mise en œuvre de sa politique de l'habitat, faisant suite à l'adoption d'un nouveau PLH 2023 / 2028. Le Groupe et la Métropole souhaitent mettre l'accent sur le développement du logement social, en complément d'une stratégie de réhabilitation et de restructuration du parc existant (adaptation et modernisation).

A l'occasion de la signature de cette convention, CDC Habitat et Clermont Auvergne Métropole ont présenté l'opération de réhabilitation thermique des 52 logements sociaux de la résidence « Hauts de la Fontaine » à Blanzat.

Accompagner la Métropole dans l'atteinte de ses objectifs d'aménagement du territoire

Cette convention poursuit l'objectif d'élargir le partenariat au niveau local entre CDC Habitat, un des quatre organismes de logement social à opérer sur le territoire métropolitain, et Clermont Auvergne Métropole afin de contribuer au développement du territoire.

Concrètement, CDC Habitat accompagnera Clermont Auvergne Métropole dans la transformation durable du cadre de vie et du quotidien de ses habitants, et pour répondre aux orientations dans son Programme Local d'Habitat (PLH) :

- **Habiter une métropole attractive et durable** en développant l'offre de logement tout en favorisant un équilibre territorial et la transition écologique : CDC Habitat s'engage à mettre en œuvre une stratégie de construction et de réhabilitation durable, pour poursuivre la démarche de renforcement de la résilience de son parc sur la Métropole.
- **Habiter une métropole solidaire** pour apporter des réponses à la demande sociale en logement, favoriser la solidarité et la cohésion territoriale : CDC Habitat s'engage à produire 70 logements sociaux et 50 logements intermédiaires par an et à renforcer ses moyens d'intervention pour l'adaptation de l'offre au vieillissement et l'accès au logement des ménages en situation de handicap mental.
- **Habiter une métropole citoyenne et innovante** pour rendre les habitants acteurs de leur parcours résidentiel et de la qualité de leur logement : CDC Habitat s'engage à proposer de nouveaux services aux habitants et à agir en faveur de la biodiversité, en favorisant par exemple le développement des espaces partagés ou la mise en place de contrats durables de gestion des espaces verts sur la collectivité.

Opération de réhabilitation thermique des 52 logements sociaux de la résidence « Hauts de la Fontaine » à Blanzat

A Blanzat, 52 logements ont été réhabilités dont 10 T3, 34 T4, 7 T5 et 1 T6 soit une surface totale de 4 398 m². Il s'agit de travaux énergétiques (isolation des façades, remplacement des menuiseries, ventilation mécanique, remplacement de chaudières, etc.) avec pour cible une étiquette énergétique B. Le prix de revient est de 2,2 M€ financés à hauteur de 71 878 € par Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du Contrat Territorial de Développement Durable et sans impact sur les loyers des habitants.

« Avec la signature de cette convention, nous sommes heureux de renforcer et élargir notre partenariat avec Clermont Auvergne Métropole, pour répondre à la diversité des besoins en logements sur le territoire, et accompagner les parcours résidentiels. Nous confortons aussi notre engagement sur la transition écologique en travaillant sur l'écoconstruction, en mettant en œuvre les réhabilitations thermiques comme à Blanzat, en nous projetant sur la résilience de notre parc de logement social, ou encore en favorisant la biodiversité sur nos sites », souligne Anne-Sophie Grave, présidente du directoire de CDC Habitat.

« En tant que chef de file de la politique locale de l'habitat sur son territoire, Clermont Auvergne Métropole a développé depuis plusieurs années un partenariat fort avec les organismes de logement social, qui contribuent à la mise en œuvre de la politique métropolitaine de l'habitat (production de logements sociaux, politique de peuplement et de renouvellement urbain, réhabilitations, vente HLM, etc.). Il était donc naturel que nous renouvelions notre partenariat avec CDC Habitat, qui est un partenaire incontournable de la métropole avec un parc de 2 737 logements sociaux, 774 logements « jeunes » et 7 bureaux de proximité » précise Olivier Bianchi, président de Clermont Auvergne Métropole.

CDC Habitat

Opérateur global de l'habitat d'intérêt public, filiale de la Caisse des Dépôts, le groupe CDC Habitat est l'un des acteurs majeurs de l'habitat en France avec près de 532 000 logements gérés. Il offre une réponse performante aux besoins en logements de l'Etat, des collectivités, des grands établissements publics et des citoyens. Son activité s'inscrit pleinement dans le cadre de la Banque des Territoires, créée en 2018. Le groupe CDC Habitat couvre l'intégralité de l'offre de logements pour proposer à ses locataires un véritable parcours résidentiel, avec des logements adaptés à leurs besoins et à leurs ressources, en location ou en accession : logements sociaux ou très sociaux, logements intermédiaires et libres, résidences étudiantes ou jeunes travailleurs, résidences pour seniors ou intergénérationnelles, établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), accession sociale à la propriété, libre et à prix maîtrisé.

En tant qu'entreprise d'intérêt public, CDC Habitat s'attache à exercer sa mission au service du bien commun à travers une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes.

www.groupe-cdc-habitat.com

 @CDC_Habitat

Clermont Auvergne Métropole

Clermont Auvergne Métropole mène depuis plusieurs années une politique ambitieuse en matière d'habitat et de logement en lien avec les 21 communes et l'ensemble des acteurs du secteur. Elle agit quotidiennement pour favoriser l'accès au logement pour tous en préservant l'environnement. Adopté lors du conseil métropolitain du 30 septembre 2022, le PLH 2023-2028 définit les grandes orientations pour répondre au parcours de vie des habitants en garantissant le droit au logement, l'égalité et la cohésion des territoires, l'équilibre territorial ainsi que les objectifs de mixité. Le PLH concerne aussi bien les parcs publics que privé, la gestion du parc existant, mais aussi les constructions nouvelles, le besoin des populations spécifiques, la stratégie foncière, l'observation de l'habitat et du foncier... Le PLH doit orienter le Plan local de l'urbanisme intercommunal (PLUi) qui facilitera sa mise en œuvre et la traduction concrète du programme d'actions. La mise en œuvre de cette politique s'inscrit pleinement en cohérence avec le projet métropolitain et vise un développement territorial équilibré, solidaire et écologique.

www.clermontmetropole.eu

 @ClrmntMetropole

CONTACTS PRESSE

CDC Habitat Direction interrégionale Auvergne-Rhône-Alpes

Annie Métral
06 66 26 80 12
annie.metral@cdc-habitat.fr

Cabinet CLAI

Valentine Busnel
07 78 41 52 50
cdchabitat@clai2.com

Clermont Auvergne Métropole

Emmanuel Théron
07 61 90 23 29
etherond@clermontmetropole.eu